

Chapitre 5

Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Contenu

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne.....	99
Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick.....	101
Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick.....	106
Recommandation présentée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick.....	108
Recommandations présentées à la Société de gestion du cannabis	109

Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Opinion sans réserve exprimée pour tous les organismes de la Couronne, sauf un

5.1 Chaque année, notre Bureau procède à l'audit des états financiers des organismes de la Couronne. Au cours de la dernière année, nous avons procédé à l'audit :

- des états financiers de 13 organismes de la Couronne;
- et d'une réclamation.

Au terme de nos travaux d'audit, nous avons exprimé une opinion sans réserve (favorable) pour tous les organismes de la Couronne audités, sauf un.

5.2 Dans presque tous les audits, nous présentons des constatations et des recommandations à la direction et au conseil d'administration. Cette année, nous avons formulé des recommandations dans le cadre de 11 de nos 14 audits des états financiers des organismes de la Couronne. Certaines de nos recommandations portaient sur des points comme les suivants :

- les faiblesses des processus de contrôle interne;
- des erreurs comptables non corrigées;
- le manque de surveillance de la part du conseil d'administration.

5.3 La pièce 5.1 fournit les renseignements suivants :

- les organismes de la Couronne que nous avons audités au cours de la dernière année (plus précisément de novembre 2020 à décembre 2021);
- l'exercice s'étant terminé;
- l'indication que nous avons exprimé ou non une opinion sans réserve;
- l'indication que nous avons formulé ou non des recommandations à l'intention des organismes de la Couronne.

Pièce 5.1 – Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre novembre 2020 et décembre 2021

Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre novembre 2020 et décembre 2021

Organisme de la Couronne	Opinion sans réserve exprimée	Recommandations formulées
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021		
Société de gestion du cannabis	Oui	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation auprès du fédéral	Oui	Non
Société des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Fiducies administrées par le Curateur public	Non	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2020		
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Oui	Non
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020		
Société de gestion du cannabis	Oui	Non
Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Fiducies administrées par le Curateur public	Non	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société de développement régional	Oui	Oui

Source : Tableau préparé par le VGNB.

Ainsi que cela arrive dans le cas de nombreuses fiducies, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité des actifs en fiducie

5.4 Nous avons exprimé des opinions avec réserve à la suite des audits des états financiers des Fiducies administrées par le Curateur public au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. Ainsi que cela arrive dans le cas de nombreuses fiducies, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité des actifs en fiducie. Nos travaux se sont donc limités aux montants inscrits dans les documents comptables.

Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit

5.5 Bien que nous n'ayons pas trouvé d'éléments probants qui indiquent l'existence de fraude, de vol ou d'erreurs d'importance, nos recommandations font état de lacunes dans les contrôles internes ou d'erreurs dans les rapports financiers. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

5.6 Dans le présent chapitre, nous ne traitons pas expressément des résultats de nos travaux portant sur les états financiers des organismes de la Couronne. Les prochaines sections du chapitre présentent les principales préoccupations relevées lors de nos audits des organismes de la Couronne.

Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick

L'audit de Service Nouveau-Brunswick est complexe et de vaste portée

5.7 De tous nos audits des états financiers des organismes de la Couronne, c'est celui visant Service Nouveau-Brunswick (SNB) qui a été le plus complexe et qui a eu la plus grande envergure. SNB est un organisme de services partagés qui fournit des services essentiels à la fois au gouvernement et aux contribuables du Nouveau-Brunswick. En 2021, SNB a enregistré des revenus d'environ 291 millions de dollars et a engagé des dépenses de quelque 292 millions de dollars.

Recommandations formulées de nouveau cette année pour donner suite au risque de fraude à Service Nouveau-Brunswick

5.8 Lors de notre audit de SNB effectué cette année, nous avons relevé trois secteurs où des lacunes au niveau des processus de contrôle interne entraînaient une hausse du risque de fraude. Nous avons relevé chacun de ces mêmes éléments, présentés ci-après, lors d'audits d'années précédentes, et nous craignons que ces lacunes n'aient pas été corrigées.

Paiements effectués sans preuve de réception des biens

SNB a effectué des paiements totalisant environ 6,8 millions de dollars à des fournisseurs, sans qu'il y ait aucune preuve que les biens correspondants avaient été reçus. Grâce à nos travaux, SNB a pu fournir une preuve de 4,8 millions de dollars de ces paiements. Cette preuve, cependant, n'a été fournie qu'après que les paiements aient déjà été effectués. À notre avis, le fait de ne pas avoir de preuve de réception des biens accroît le risque de fraude, en raison de la possibilité que certains paiements soient effectués au titre de biens ou de services qui n'ont pas été reçus, ou encore que certains achats soient effectués sans avoir été autorisés.

Paiements en double aux fournisseurs

Cette année, nous avons relevé six cas où SNB a effectué des paiements en double à des fournisseurs en règlement d'une même facture. SNB utilise plus d'un système de comptabilité et de traitement des paiements; par conséquent, il arrive que des paiements soient effectués en double lorsque l'organisme utilise deux systèmes différents pour payer la même facture. Nous estimons que l'utilisation de multiples systèmes de comptabilité et de paiement a comme conséquence de hausser le risque de paiements frauduleux à des fournisseurs. Nous avons noté que SNB avait obtenu un remboursement dans cinq des cas en question.

Rapprochements bancaires comportant des erreurs

Les rapprochements bancaires mensuels de SNB contenaient des erreurs. Nous avons notamment relevé un transfert d'argent qui a fait l'objet d'un rapprochement seulement neuf mois après la transaction. À notre avis, le fait de ne pas procéder régulièrement au rapprochement des comptes bancaires accroît le risque de fraude. SNB compte un nombre important d'employés qui prennent part d'une façon ou d'une autre au traitement des transactions en espèces.

Nous avons de nouveau formulé des recommandations à l'intention de SNB pour qu'il corrige ces lacunes au niveau des processus de contrôle interne.

Recommandations

5.9 Nous recommandons de nouveau que Service Nouveau-Brunswick effectue les paiements au titre des biens ou des services qu'il acquiert uniquement lorsqu'il existe des éléments probants qui confirment la réception des biens ou des services. À titre d'exemple, SNB ne devrait effectuer les paiements au titre de biens que si une preuve de réception est jointe à la facture.

5.10 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.

5.11 Nous recommandons que SNB examine et corrige sans délai toute transaction en espèces n'ayant pas été incluse dans ses rapprochements bancaires mensuels.

Quatre autres recommandations sont présentées à Service Nouveau-Brunswick

5.12 Nous avons également formulé quatre autres recommandations à l'intention de SNB dans le cadre de nos travaux. Ces recommandations reflètent la nécessité pour SNB de renforcer les processus de contrôle interne et de comptabilité. Nous avons déjà formulé trois de ces recommandations auparavant, et nous craignons qu'elles n'aient pas encore été mises en œuvre. Nous recommandons que SNB réduise le risque associé à ses partenaires commerciaux.

Recommandation – Améliorer les processus de contrôle interne

5.13 Nous avons recommandé à SNB d'améliorer ses contrôles internes. Nous avons relevé 18 lacunes associées à différents aspects, comme la paie, les paiements aux fournisseurs et l'accès aux systèmes de technologie de l'information. Nous avons déjà détecté 11 de ces 18 lacunes lors des années précédentes, et nous jugeons préoccupant de constater qu'elles n'ont pas été corrigées.

5.14 Nous avons recommandé à SNB d'examiner et de corriger aussi rapidement que possible les faiblesses associées à ses contrôles internes.

Recommandations visant à améliorer les processus comptables

5.15 Nous avons formulé deux recommandations axées sur l'amélioration des processus comptables de SNB.

Les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles doivent être améliorées

5.16 L'une de ces recommandations consistait à améliorer les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'organisme. Par exemple, nous avons noté que des immobilisations avaient fait l'objet d'une cession avant la fin de leur durée de vie utile estimative. Nous avons aussi relevé des cas où la durée de vie utile des immobilisations ayant été estimée par SNB allait au-delà de la période maximale permise aux termes de ses propres politiques en matière d'immobilisations. Il ressort de ces constatations que SNB doit examiner et mettre à jour au besoin ses estimations de la durée de vie utile ainsi que ses politiques en matière d'immobilisations.

5.17 Les immobilisations corporelles de SNB, dont la valeur dépasse 148 millions de dollars, se composent pour la plupart de logiciels et de matériel informatique, de bases de données, de systèmes informatiques et d'équipement majeur. Cette année, SNB a constaté une charge d'amortissement de 9 millions de dollars. L'évolution rapide de la technologie peut rendre certains actifs obsolètes plus rapidement que prévu, tandis que d'autres immobilisations peuvent continuer d'être utilisées après la fin de leur durée de vie utile.

Recommandation

5.18 Nous recommandons que SNB procède à l'examen et, s'il y a lieu, à la mise à jour :

- des estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles;
- de ses catégories d'immobilisations corporelles (notamment les immobilisations faisant partie de la catégorie du matériel majeur, et la nécessité ou non d'établir de nouvelles catégories d'immobilisations corporelles);
- de ses politiques relatives aux immobilisations corporelles.

Nous recommandons que cet examen soit effectué sur une base régulière, tel qu'annuellement.

Il est nécessaire d'améliorer le processus de détermination et de calcul des montants devant être communiqués

5.19 Notre deuxième recommandation en matière de comptabilité était que SNB améliore son processus de détermination et de calcul des montants au titre de contrats qui doivent figurer dans ses états financiers. Cela comprend des éléments comme les baux des locaux à bureaux et d'autres ententes contractuelles. Ces informations doivent être présentées aux termes des

Normes comptables canadiennes pour le secteur public; ils fournissent de précieux renseignements aux utilisateurs des états financiers sur les dépenses futures que SNB s'est engagé à effectuer. Nous avons déjà formulé cette recommandation dans le cadre de notre audit de 2020.

5.20 Au cours de nos travaux, nous avons constaté que des montants contractuels se chiffrant à 17 millions de dollars environ n'avaient pas été divulgués. Nous avons également repéré des erreurs totalisant quelque 1,5 million de dollars dans les montants contractuels ayant été communiqués. Dans l'un et l'autre cas, SNB a corrigé l'information contenue dans ses états financiers. Au 31 mars 2021, SNB avait fait état d'engagements contractuels futurs s'établissant à environ 142 millions de dollars.

Recommandation

5.21 Nous recommandons que SNB raffine et documente ses processus servant à déterminer et à calculer les montants contractuels à présenter dans ses états financiers. Nous recommandons que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.

SNB est exposé à un risque associé à ses partenaires commerciaux

5.22 Notre dernière recommandation à SNB consistait à réduire le risque auquel il est exposé relativement à ses partenaires commerciaux. Nous avons constaté que SNB n'avait toujours pas signé d'ententes concernant les services qu'il fournit à six de ses partenaires commerciaux. SNB est exposé à un risque qui pourrait se concrétiser dans l'éventualité où l'un de ces partenaires est en désaccord avec les frais imposés ou les services fournis. Il s'agit de la sixième année consécutive où nous faisons cette recommandation à SNB.

Recommandation

5.23 Nous recommandons de nouveau que SNB signe des ententes sur les niveaux de service avec tous ses partenaires commerciaux.

Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick

L'audit d'Opportunités Nouveau-Brunswick est lui aussi complexe et de vaste portée

5.24 L'audit des états financiers d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) complété par notre Bureau a lui aussi été complexe et de grande envergure. ONB œuvre à la promotion du développement économique de la province et accorde des prêts et une aide financière aux entreprises. Au 31 mars 2021, l'encours des prêts consentis par ONB s'élevait à environ 197 millions de dollars; de plus, en 2021, l'organisme a effectué des paiements d'aide financière totalisant approximativement 15 millions de dollars.

Recommandation visant à améliorer les estimations des provisions pour prêts

5.25 Nous avons formulé une recommandation à l'intention d'ONB, qui consistait à améliorer les processus d'estimation des provisions pour prêts. Ces provisions correspondent aux montants qui, selon les estimations d'ONB, ne pourront être recouverts auprès des bénéficiaires de prêts.

Les provisions pour prêts soulèvent un risque d'audit important

5.26 Le processus d'estimation des provisions pour ces prêts est pour une bonne part discrétionnaire, ce qui entraîne un risque d'erreur importante. Dès lors, ces estimations soulèvent un risque d'audit important pour notre Bureau et nécessitent un examen très minutieux.

5.27 L'examen d'un échantillon de 25 prêts a révélé 11 cas où les estimations d'ONB devaient être améliorées. Dans certains de ces cas, ONB avait jugé que l'historique des remboursements était à jour dans certaines circonstances où des remboursements :

- faisaient l'objet d'un report (autorisé par ONB) en raison de la mauvaise situation financière de l'entité;
- n'étaient pas encore requis aux termes du contrat de prêt.

Même si nous estimons que les états financiers ne comportaient pas d'anomalie significative, nous sommes d'avis qu'un processus dans le cadre duquel les prêts sont réputés être actuels et à jour alors que les remboursements ne sont pas requis accroît le risque de sous-estimation des provisions pour prêts réellement nécessaires. Nous avons été informés qu'ONB prévoit instaurer un nouveau processus d'estimation des provisions pour prêts au cours de la prochaine année.

Recommandation

5.28 Nous recommandons qu'ONB procède à l'examen et à la mise à jour de son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de s'assurer que l'historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.

Recommandations ayant pour objet de corriger les lacunes observées dans le contexte des paiements au titre des demandes d'aide financière

5.29 Nous avons également recommandé à ONB d'améliorer ses processus de paiement au titre des demandes d'aide financière. Les demandes d'aide financière soulèvent d'autres risques importants mis en lumière dans le cadre de notre audit. Ces demandes englobent des éléments tels que des remboursements de paie, et les bénéficiaires du financement doivent présenter une demande avant qu'ONB effectue un paiement. La nature et l'importance des paiements sont énoncées dans les ententes signées.

5.30 Dans le cadre de nos travaux, nous avons relevé deux cas où ONB a effectué des paiements au titre de demandes sans avoir d'abord reçu les justificatifs appropriés. De plus, il y a eu un cas où ONB a délivré un paiement à plus d'une reprise pour la même demande. Nous sommes d'avis que, si les demandes d'aide financière ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une surveillance appropriées, cela accroît le risque que des demandes frauduleuses ne soient pas détectées avant qu'un paiement soit effectué.

Recommandations

5.31 Nous recommandons qu'ONB effectue les paiements au titre des demandes d'aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d'aide financière.

5.32 Nous recommandons qu'ONB veille à ce que les paiements d'aide financière soient dûment examinés et approuvés au préalable.

**Recommandation présentée à la
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick**

5.33 La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a pour mandat d'élaborer, d'organiser, de tenir et de gérer les loteries provinciales au nom de la province. Elle gère également les accords provinciaux de partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations n'ont toujours pas fait l'objet de mesures après cinq ans

5.34 Au cours de notre audit de la SLJNB, nous avons constaté qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations. Ces paiements excédentaires, qui remontent à 2016, sont le résultat d'erreurs commises par la SLJNB dans le calcul de la part des recettes tirées des jeux qui revient aux Premières Nations. Depuis 2016, la SLJNB comptabilise chaque année ces paiements excédentaires à titre de créance, et il constate en contrepartie une provision pour créance douteuse de 100 %.

5.35 Dans le cadre de nos travaux, nous avons appris qu'une décision avait été prise par le Conseil exécutif en février 2021, et que le ministère des Finances et le Conseil du Trésor devaient considérer que ces paiements excédentaires font partie d'une stratégie plus vaste touchant les Premières Nations. Les détails de cette stratégie n'ont pas encore été énoncés.

5.36 Malgré cette décision du Conseil exécutif, nous demeurons préoccupés de voir que cette question n'a toujours pas été réglée au bout de cinq ans. Cette année encore, comme nous l'avons fait chaque année depuis 2016, nous formulons une recommandation afin que la question de ces paiements excédentaires soit réglée.

Recommandation

5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et la SLJNB règlent la question du recouvrement des paiements excédentaires non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 par suite d'une erreur commise lors du calcul des recettes tirées des jeux.

Recommandations présentées à la Société de gestion du cannabis

La Société de gestion du cannabis (SGC) est responsable de la surveillance, de l'organisation, de l'exécution et de la gestion des activités de vente au détail de cannabis dans la province du Nouveau-Brunswick.

La surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis doit être améliorée

Les montants reçus de CNB n'ont pas été vérifiés

Recommandation

5.38 La Société de gestion du cannabis (SGC) est responsable de la surveillance, de l'organisation, de l'exécution et de la gestion des activités de vente au détail de cannabis dans la province du Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle a conclu une entente avec un fournisseur de services, Cannabis NB (CNB). CNB exploite des points de vente au détail de cannabis au Nouveau-Brunswick pour le compte de la SGC.

5.39 Dans le cadre de notre audit de la SGC cette année, nous avons formulé deux recommandations ayant trait à la surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis (le Fonds). Ce fonds est important, car il doit être utilisé expressément pour appuyer des programmes et d'autres initiatives mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation relativement au cannabis. À la fin de l'exercice, les sommes détenues dans le Fonds s'élevaient à environ 1,6 million de dollars.

5.40 Notre première recommandation était que la SGC vérifie l'exactitude des montants reçus de CNB aux fins du Fonds. En effet, CNB doit remettre chaque année un certain pourcentage de ses ventes nettes de cannabis à la SGC. Cette dernière dépose la totalité de ces montants dans le Fonds. Nous avons toutefois noté que la SGC ne vérifiait pas si les montants versés étaient exacts. À notre avis, l'absence de processus de vérification des montants reçus de CNB accroît le risque d'erreur.

5.41 Nous recommandons que la SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.

Le comité consultatif ne s'est pas réuni depuis 2019

5.42 Notre deuxième recommandation était que la SGC collabore avec le Comité consultatif responsable du Fonds en vue de la reprise des réunions du comité consultatif dès que possible. Ces réunions sont nécessaires pour pouvoir garantir que le Fonds fait l'objet d'une gestion active et est utilisé pour les fins prévues. Nous avons appris que le comité consultatif ne s'était pas réuni depuis 2019.

Recommandation

5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.